
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES**

Mercredi 24 juin 1981. — Présidence de M. Jean Lecanuet, président. La commission s'est réunie pour désigner des rapporteurs pour des projets de loi tendant à ratifier plusieurs conventions internationales.

Elle a nommé :

M. Pierre Matraja pour le projet de loi n° 249 (1980-1981) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement français et le Gouvernement du Sénégal sur les travailleurs immigrés, et pour le projet de loi n° 252 (1980-1981) autorisant la ratification de quatre protocoles portant modification de la convention de Varsovie du 12 octobre 1929 pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international.

M. Serge Boucheny pour le projet de loi n° 250 (1980-1981) autorisant la ratification d'une convention avec la Hongrie relative à l'entraide judiciaire et à l'extradition.

M. Roger Poudonson pour le projet de loi n° 251 (1980-1981) autorisant l'approbation d'un accord avec la Chine populaire sur l'établissement de postes consulaires.

M. Michel d'Aillières pour le projet de loi n° 253 (1980-1981) autorisant le Gouvernement à approuver l'accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel.

M. Emile Didier pour le projet de loi n° 254 (1980-1981) autorisant l'approbation d'une convention avec le Gouvernement de la République démocratique socialiste de Sri Lanka sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

M. Albert Voilquin pour le projet de loi n° 255 (1980-1981) autorisant l'adhésion au protocole à la convention du 19 mai 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (C. M. R.).

M. Philippe Machefer pour le projet de loi n° 258 (1980-1981) autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle scientifique et technique avec la Guinée.

La commission a ensuite chargé son président de demander au nouveau ministre des relations extérieures de venir lui exposer l'évolution de la situation internationale au cours de la prochaine session du mois de juillet.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 24 juin 1981. — *Présidence de M. Edouard Bonfous, président.* M. Edouard Bonfous, président, a tout d'abord évoqué les entretiens qu'il avait eus avec M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, et qu'il allait avoir avec le ministre délégué chargé du budget, M. Laurent Fabius, en vue de préparer l'audition de ces derniers par la commission. Il a précisé que celle-ci entendrait M. Jacques Delors le mercredi 1^{er} juillet.

Puis M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial des crédits de l'intérieur et des rapatriés a rendu compte de son entrevue avec M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

La commission a alors entendu un exposé de M. André Fosset, rapporteur spécial, sur le bilan de la gestion des crédits mis en 1980 à la disposition du ministère du travail et de la participation.

Analysant la dégradation de la situation de l'emploi qui s'était récemment produite, malgré l'importance des moyens mis en œuvre (près de 21 milliards de francs) pour lutter contre cette tendance, le rapporteur spécial a souligné que si le nombre total des demandeurs d'emploi et des indemnisations était en augmentation, en revanche la part dans ces résultats des femmes et des jeunes avait, elle, diminué.

Puis M. André Fosset a dressé un bilan critique de la gestion des crédits engagés pour faire face aux difficultés de l'emploi.

Il a souligné l'écart très élevé (+ 35,5 p. 100) entre les prévisions de la loi de finances initiale et les sommes effectivement dépensées au titre, respectivement, de l'indemnisation du chômage (10 milliards de francs), des créations d'emploi (5 milliards de francs) et du placement et de la formation (2,5 milliards de francs), constatant que cette progression globale des crédits en cours d'année n'empêchait pas l'existence de reports et d'annulations importants, concernant 3,5 p. 100 du total du budget du travail.

Le rapporteur spécial a alors présenté des observations particulières sur :

— le caractère peu rigoureux de l'évaluation de certaines dépenses et, notamment, de celles relatives au fonds national du chômage et de l'A. F. P. A. (association pour la formation permanente des adultes) qui se trouvaient manifestement sous-évaluées ;

— la gestion du fonds national de l'emploi qui, selon la Cour des comptes, devrait être mieux maîtrisée, notamment par une appréciation plus précise de la portée réelle des aides ;

— la sous-consommation de certaines dotations et particulièrement de celles relatives à la convention sociale de la sidérurgie et au financement des opérations d'équipement de l'agence nationale pour l'emploi et du fonds d'amélioration des conditions de travail.

M. André Fosset a conclu en faisant valoir que la gestion par le ministère du travail et de la participation des crédits mis à la disposition de ce dernier apparaissait plus comme une gestion d'accompagnement que comme une gestion volontariste.

M. Stéphane Bonduel a alors fait part à la commission de son inquiétude devant la montée du chômage et de son souhait de voir s'instaurer à tous les échelons un dialogue entre les responsables, le Parlement et les travailleurs. Il s'est félicité de la reconduction des pactes nationaux pour l'emploi.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a enfin fait observer que les différences constatées entre les prévisions et la réalité budgétaire étaient dues à la difficulté de suivre et de contrôler la notion de chômage. Il a souligné le problème posé par l'accroissement des effectifs de l'agence nationale pour l'emploi.

Puis la commission a entendu un exposé de M. Henri Torre, rapporteur spécial des crédits de l'environnement, sur les problèmes financiers rencontrés par l'office national de la chasse.

Le rapporteur spécial a tout d'abord noté que les crédits de la chasse qui proviennent de prélèvements obligatoires subis par les chasseurs ne figurent pas dans la loi de finances mais que, s'agissant d'un organisme soumis aux règles de la comptabilité publique, le Parlement est néanmoins en droit de contrôler la gestion des ressources de l'office, aux termes de l'article 59 du décret du 29 décembre 1962.

Puis il a expliqué que l'établissement, victime de la diminution du nombre des chasseurs, de charges indues, et du caractère anormal de la structure de financement de certaines de ses dépenses, éprouvait des difficultés à équilibrer son budget, malgré l'abondance de sa trésorerie, d'autant que les dépenses de personnel paraissent incompressibles.

Il a suggéré, outre la création éventuelle de nouvelles catégories de recettes, des solutions tendant à mieux maîtriser l'évolution des dépenses d'indemnisation des dégâts du gibier et de celles relatives aux services de garderie.

Il a conclu que l'organisation de la chasse devait continuer à être financée par les chasseurs eux-mêmes et a souhaité un renforcement de l'autorité de l'office sur les fédérations et une moindre dispersion des services chargés d'encadrer les activités cynégétiques.

M. Geoffroy de Montalembert a alors évoqué les problèmes posés par les élevages de gros gibiers et les abus constatés dans l'indemnisation des dégâts.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a enfin fait observer que la diminution du nombre de chasseurs affectait de façon différente les diverses régions cynégétiques.

**DELEGATION DU SENAT
POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES**

Mercredi 24 juin 1981. — *Présidence de M. Jacques Genton, président.* La délégation a tout d'abord examiné, sur le rapport de M. Michel Miroudot, des conclusions relatives à la liberté d'établissement des pharmaciens. La commission des communautés a en effet présenté récemment au conseil deux propositions de directive visant, l'une à la coordination des textes régissant la pharmacie, et l'autre à la reconnaissance mutuelle des diplômes. Le rapporteur a souligné que ces deux propositions ne concernent ni la propriété, ni la répartition géographique des officines, ni le monopole de dispensation des médicaments. Il s'est félicité de l'apport de ces deux projets de texte qui doivent faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement des pharmaciens et a noté avec satisfaction que les activités de biologie médicale exercées par les pharmaciens ne pourront être remises en cause. Tout en émettant certaines réserves sur différents points techniques des propositions, M. Miroudot a invité la délégation à marquer son accord de principe avec les deux directives minimales transmises au conseil. La délégation a approuvé les conclusions présentées par le rapporteur.

La délégation a ensuite procédé à l'examen du projet de rapport semestriel d'information, établi par M. Georges Spénale, et qui porte sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Après avoir rappelé les changements importants intervenus au sein de l'Europe communautaire et les progrès non négligeables réalisés en matière de coopération politique, le rapporteur a mis l'accent sur les difficultés croissantes que la Communauté a connues dans sa vie concrète au cours de la période sous revue : conflit budgétaire entre le Conseil et l'Assemblée ; épuisement progressif des ressources propres ; détérioration des relations entre certains partenaires ; déséquilibre des échanges commerciaux avec le Japon ; nouvelle dégradation de la situation économique et sociale. M. Spénale a estimé que le tout premier objectif à atteindre était une normalisation des relations entre les institutions et que la création de nouvelles

ressources propres ne pourrait pas être différée plus longtemps. Il a souhaité par ailleurs une relance coordonnée de l'économie européenne, notamment par une aide renforcée aux pays en développement ainsi qu'une reprise de la marche en avant vers l'union économique et monétaire ; il n'a toutefois pas caché la difficulté d'une telle entreprise dans une Communauté où les taux d'inflation varient du simple au quadruple et où les écarts de développement entre régions ne cessent de s'accroître. Le rapporteur a enfin souhaité que l'Europe s'affirme avec davantage de force sur la scène internationale, en particulier vis-à-vis de son principal compétiteur commercial, le Japon, dont la stratégie à sens unique risque de détruire secteur après secteur l'industrie des Dix. Cet exposé a été suivi d'une discussion dans laquelle sont intervenus M. Genton et le rapporteur. Les interventions ont porté notamment sur l'équilibre institutionnel, la création de nouvelles ressources propres, la stratégie commerciale de la Communauté et la réforme de la politique agricole commune. Le rapport d'information a été adopté par la délégation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La délégation a, par ailleurs, examiné, sur le rapport de **M. Joseph Raybaud**, des conclusions relatives à la proposition de la commission tendant à pérenniser et à élargir le **nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts** de la Communauté (N.I.C.). Créé en 1978 à titre expérimental pour contribuer à la relance de l'investissement, ce nouvel instrument financier a bénéficié pour l'essentiel à trois Etats membres (l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Italie) et à deux secteurs (l'énergie et les infrastructures). Le rapporteur a souhaité qu'à l'occasion de son renouvellement le « N. I. C. » soit davantage orienté vers le secteur industriel, ce qui permettrait de surcroît de diriger les prêts vers un plus grand nombre de régions de la Communauté. M. Genton, M. Spénale et le rapporteur sont intervenus dans la discussion à l'issue de laquelle la délégation a adopté les conclusions présentées par M. Raybaud.

La délégation a enfin procédé aux **nominations** suivantes de **rapporteurs** :

— **M. Robert Laucournet** pour la proposition de la commission relative à une **seconde directive** en matière d'assurance de la **responsabilité civile** résultant de la **circulation des véhicules auto-moteurs** ;

— **M. Philippe Machefer** pour la **politique d'aide au développement** et le respect de certaines normes fondamentales en matière de **conditions de travail** par les **pays en voie de développement** ;

— **M. Jacques Mossion** pour des propositions d'actions communautaires dans le domaine de la technologie micro-électronique ;

— **M. Marcel Daunay** pour le volet agricole du rapport de la commission en exécution du mandat dit du 30 mai ;

— **M. Georges Spénale** pour le volet budgétaire du rapport de la commission en exécution du mandat dit du 30 mai ;

— **M. Amédée Bouquerel** pour le volet « structurel » du rapport de la commission en exécution du mandat dit du 30 mai ;

— **M. Adrien Gouteyron** pour un programme pluriannuel de recherche et de développement dans le secteur des matières premières pour les années 1982-1985 ;

— **M. Joseph Raybaud** pour une révision des lignes directrices sur les conditions des crédits à l'exportation.